

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE

*ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
HYDRO-ELECTRIQUE DE MEMVE'ELE*

*RAPPORT PRELIMINAIRE D'ANALYSE
DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT*

*RECOMMANDATIONS ET SPECIFICATIONS
POUR LA SUITE DE L'ETUDE D'IMPACT*

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY
TOKYO, JAPAN

OCTOBRE 1991

paginada
↓

S O M M A I R E

INTRODUCTION ET CONCEPTS DE L'ETUDE

I^{EME} PARTIE : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF DE L'ENVIRONNEMENT

- I - Les principales institutions concernées
- II - Les principaux textes de loi en matière de prise en compte de l'environnement au Cameroun

II^{EME} PARTIE : PREMIERE ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL ET REGIONAL DU PROJET

A - L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- I - Rappel des facteurs physiques de l'environnement naturel (climat, géologie, hydrologie).
 - II - Les sols
 - III - Les formations végétales
 - IV - La faune
- ##### B - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL RAPPROCHE DU PROJET
- I - Définition de la zone d'influence socio-économique rapprochée du projet (organisation administrative)
 - II - Caractéristiques socio-démographiques et anthropologiques
 - a) Histoire et origines de la population
 - b) Estimation de la population résidente 1991, évolution et structures socio-démographiques de base (foyers)
 - c) Structures et organisation sociales de l'espace
 - d) Mariages, parenté et condition de la femme
 - e) Le sacré : chrétienté et forces de l'invisible
 - f) Associations et repères psycho-sociologiques
 - III - Infrastructures sociales : santé et scolarisation
 - a) Infrastructures de santé et état sanitaire de la population
 - b) Les infrastructures scolaires
 - IV - Les activités économiques
 - a) L'agriculture et l'élevage
 - b) La chasse et la pêche
 - c) Les autres activités économiques

C - LES ACTIVITES ET PROJETS REGIONAUX EN COURS
OU PREVUS

- I - L'exploitation forestière et la réserve de faune de Campo
- II - Les schémas d'aménagement forestier et d'aménagement du territoire
- III - Autres projets

III^{EME} PARTIE : RECOMMANDATIONS ET SPECIFICATIONS POUR LA SUITE
DE L'ETUDE D'IMPACT

- I - En matière de programmation de l'étude d'impact et de travaux d'études et d'expertise complémentaires
- II - Documentation complémentaire à réunir par la SONEL
- III - En matière d'information sur le projet et son étude d'impact
- IV - En matière de choix d'une alternative de projet : quelques premières recommandations.

A N N E X E S

- I Bibliographie
- II Liste des personnes / institutions rencontrées
- III Législation au Cameroun en matière d'environnement
- IV Description floristique du district atlantique biafréen de la forêt dense humide toujours verte (extrait de la notice de la carte de la végétation du Cameroun au 1/500 000 par R. LETOUZEY 1985)
- V Fiche signalétique de la réserve de faune de Campo
- VI Tableaux statistiques et informations de détail sur la zone d'influence socio-économique rapprochée du projet
- VII Spécifications pour une étude expertise dans le domaine de la santé des populations et des impacts prévisibles du projet sur celle-ci
- VIII Spécifications pour des travaux d'études complémentaires dans le domaine des activités économiques, de l'habitat et des infrastructures (compléments sur l'analyse de l'état initial, étude des impacts du projet et des mesures compensatoires).

INTRODUCTION ET CONCEPTS DE L'ETUDE

1. Le présent rapport constitue le premier document produit dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de barrage hydroélectrique de MEMVE'ELE sur le Ntem (Arrondissement de MAAN, Département du Ntem, Province du Sud). Le Maître d'ouvrage du futur projet est la SONEL et l'étude du projet ainsi que de ses impacts est financée et assurée par la JICA (Japan International Coopération Agency). Ce rapport est un rapport préliminaire de pre-mière mission qui a pour objet une première analyse partielle de l'Etat initial de l'environnement du projet d'une part, et des recommandations et spécifications pour la suite de l'étude d'impact, d'autre part. (cf 3 ci-après).
2. Le concept d'environnement, pour la présente étude, doit s'entendre dans son acception la plus large : environnement physique et naturel, social et culturel, économique et institutionnel. En matière d'impact du projet sur l'économie, l'étude d'impact se limitera par contre à l'économie locale et micro-régionale, notamment au niveau de la définition de mesures compensatoires, la justification et l'analyse économique du projet (niveau collectivité nationale), ainsi que son analyse financière (niveau SONEL) faisant classiquement partie intégrante de l'étude du projet lui-même.
3. L'étude d'impact comporte trois phases :
 - i) L'analyse de l'état initial de la zone d'influence ou de voisinage rapprochée du projet (environnement naturel, socio-culturel et économique), et le cadrage de celui-ci par rapport à l'environnement institutionnel et législatif
 - ii) L'étude des impacts du projet (1), une fois celui-ci suffisamment défini sur l'environnement, tel que défini précédemment. Cette étude des impacts devra également porter sur les travaux connexes du projet (chantiers, routes d'accès, lignes électriques) tels que définis au stade de l'étude de faisabilité. Cette phase d'appréciation des impacts du projet devrait en outre étudier, autant que faire se peut, les effets d'entraînement, directs et indirects, primaires et secondaires, en matière de projets ou programmes d'action induits ou potentialisés (perspective d'aménagement du territoire et de Développement régional). Ce dernier aspect est normalement abordé en partie dans l'analyse économique du projet.
 - iii) L'étude des mesures compensatoires nécessaires et souhaitables vis à vis des impacts négatifs du projet d'une part, et de son opportunité pour le développement local, d'autre part. Les mesures compensatoires peuvent concerner tous les aspects de l'environnement local et régional tel que défini précédemment. Elles seront identifiées, définies, évaluées et programmées à "l'échelle de détail" de l'étude de faisabilité, qui en intégrera les coûts et avantages au niveau de l'analyse économique et financière.

(1) en fait on pourrait même envisager déjà l'étude des impacts de l'étude du projet elle-même eu égard à l'intensité des travaux de layonnage pour la topographie et aux changements psychosociologiques de la population.

L'étude d'impact peut en outre éventuellement comporter des recommandations générales et rappeler des "questions en suspens" qui sont du ressort du cadre Economique, Institutionnel ou législatif national ou régional et qui ne concerneraient pas le projet lui-même mais découleraient de l'étude de ses impacts sur son environnement global.

4. Il faut rappeler enfin que si le projet est adopté par les décideurs, au vu de l'étude de faisabilité, des compléments d'étude d'impacts doivent accompagner les études de détail et d'exécution de celui-ci, pour préciser et actualiser l'évaluation des impacts et des mesures compensatoires notamment, et mieux définir les aspects organisationnels de ces dernières.
5. Le premier rapport ci-après s'efforce d'être le plus factuel et synthétique possible (tableaux et informations de détail en annexe). Des interprétations et mises en perspectives plus théoriques (notamment dans le domaine des sciences sociales) pourront être complétées par la suite dans le rapport final d'analyse de l'Etat initial, après intégration des résultats des études complémentaires définies en annexe, et exploitation/confrontation plus détaillée de la bibliographie appréciable constituée d'ores et déjà (cf annexe 1)

IERE PARTIE : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF DE L'ENVIRONNEMENT

6. Il n'est bien sûr pas du propos du présent rapport d'effectuer une analyse institutionnelle et juridique dans les règles par rapport au concept d'environnement et sa prise en compte au Cameroun. On se contentera à ce stade d'en dresser le cadre. Des études de détail spécifiques pourront être reprises par la suite lors de la définition des mesures compensatoires vis à vis de leurs aspects législatifs, institutionnels et organisationnels.
7. Le concept global d'environnement tel qu'il est désormais admis au niveau de la communauté internationale, ne fait pas partie des préoccupations prioritaires du Gouvernement Camerounais ni de la population. La prise de conscience de l'environnement au Cameroun, née essentiellement de la pression de la communauté internationale, est récente, partielle et ponctuelle et se traduit par peu d'actions concrètes sur le terrain. La conjoncture politique et économique nationale mobilise par ailleurs les différents acteurs sociaux par rapport à d'autres priorités que l'environnement. On ne doit pas s'étonner dans ce contexte de trouver la question environnementale quelque peu dissolue, atomisée et marginalisée au travers de diverses institutions et de nombreux textes de loi sans cohérence globale vis à vis de cette question.

I - LES PRINCIPALES INSTITUTIONS CONCERNEES

8. Le ministère responsable des questions environnementales au Cameroun est le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) au niveau de la simple sous-Direction de l'Environnement et des Etablissements Humains qui dépend de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATE). Cette sous-Direction a peu de moyens pour l'instant, et au sein de la DATE, les missions protection de l'environnement, d'une part, et aménagement du territoire/développement, d'autre part, semblent quelque peu contradictoires et difficiles à mener de front au sein d'une même Direction technique.
9. Bien d'autres Ministères ont directement ou indirectement des compétences formelles en matière d'environnement. Ils sont cités ci-après par grand domaine de compétence. (1).

i) Population

- Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) : contrôle administratif général des populations et déplacements organisés de celles-ci ("déguerpissements", recensements) ; tutelle des administrations et autorités régionales et locales (Provinces, Départements, Arrondissements, Cantons, villages-administratifs)

- Ministère de la Santé (MINSA) : Impacts et mesures compensatoires dans le domaine de la santé

- Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC) : amélioration possible des structures de scolarisation en tant que mesures compensatoires

- MINPAT : planification des ressources humaines et intégration des données démographiques pour le Développement et l'Aménagement du Territoire (Direction de la Planification, sous Direction des Ressources Humaines).

ii) Ressources minérales en eau et en énergie, pollutions et nuisances : Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) la SONEL est sous-tutelle du MINMEE).

iii) Faune, chasse et aires protégées(2) (réserves et parcs nationaux) Ministère du Tourisme (MINTOUR, Direction de la Faune et des Aires Protégées).

iv) Foresterie : Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) au niveau de sa Direction des Forêts et de l'office National de Développement des Forêts (ONADEF ex CENADEFOR) en charge principalement de l'exploitation et de la gestion des forêts.

(1) seuls les principaux ministères concernés par les questions environnementales particulières à la zone d'études sont cités ici.

(2) à noter que si le concept de patrimoine faunistique existe, par contre celui de patrimoine botanique est totalement ignoré, y compris par les forestiers.

- v) Ressources en sol et agriculture : MINAGRI et ses Instituts de recherches spécialisés (IRA notamment) ; et Sociétés de Développement sectoriel (SODECAO notamment pour la zone d'étude)
- vi) Elevage et pêche : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), et son Institut de Recherche Spécialisé (IRZ)
- vii) Ressources et Développement Touristiques : MINTOUR (Direction des Etudes et de la Promotion).
- viii) Habitat (expropriations, recasements etc...) : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MINUH)
- ix) Infrastructures routières : Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT) et MINPAT (planification des infrastructures).

10. Il y a lieu de retenir que la plupart des Ministères techniques précités ont des Délégations Provinciales et Départementales à structuration sectorielle identique à celle du niveau central (1). Au niveau des centres d'arrondissements (Sous-Préfecture) la structuration administrative n'est plus complète: Santé, Education, Agriculture et Chasse restent systématiquement représentés cependant.

II - LES PRINCIPAUX TEXTES DE LOI EN MATIERE DE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

11. On trouvera en annexe 3 un répertoire des textes législatif en matière de protection de l'environnement au Cameroun dressé par la sous Direction de l'Environnement et des Etablissements Humains (DATE/MINPAT). On en retiendra simplement à ce stade quelques caractéristiques essentielles pour le propos de l'étude :

- i) Absence d'un code ou d'une loi cadre de l'environnement, et multiplicité des textes s'y rapportant de manière sectorielle.
- ii) Régime foncier et domaniale permettant un droit privatif sur le sol sous condition de mise en valeur par l'obtention d'un titre foncier d'une part, et des concessions possible sur le domaine de l'Etat d'autre part. Ce régime est inspiré d'un esprit productiviste, et favorise les individus nantis par rapport aux petits producteurs dont les terrains ne sont pas protégés.

 (1) A part le MINMEE et le MINTOUR, la mission n'a pu encore se procurer à ce jour les textes de loi portant organisation des autres principaux ministères et organismes sous tutelles concernés.

iii) Le régime des forêts, de la faune et de la pêche est

actuellement en cours de révision dans l'esprit de mieux concilier les nouveaux objectifs de protection, de conservation et de gestion des ressources à long terme avec les impératifs économiques d'exploitation de ces ressources à court terme.

iv) Il n'y a pas pour l'instant de code global ou de loi cadre de l'eau, les textes juridiques portent essentiellement sur l'exploitation des ressources en eau et l'approvisionnement..

D'une manière générale le cadre juridique définit et encourage l'exploitation économique des ressources sans le souci de leur conservation et de leur régénération à long terme.

12. Il faut retenir en outre ici que des juridictions traditionnelles sont toujours en vigueur, notamment dans le Cameroun oriental : elles comportent des Tribunaux du premier degré et des Tribunaux coutumiers ayant compétences en matière de droit familial, civil, successoral et commercial. Le droit coutumier est parfois en contradiction avec le droit moderne (en matière de droit de la famille notamment et de règle successorales). Les affaires non réglées au niveau de ces juridictions sont alors renvoyées au niveau de juridiction supérieure des tribunaux de première instance du ressort (premier niveau juridictionnel du droit moderne).

II^{ème} PARTIE : PREMIERE ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL ET REGIONAL DU PROJET

A / L'ENVIRONNEMENT NATUREL

13. S'agissant d'un projet ponctuel sur un site précis (Barrage et usine hydroélectrique), l'extension géographique de son environnement naturel dépend des facteurs considérés et de leur modification prévisibles après projet, travaux connexes et effets économiques d'entraînement possibles. Le projet n'étant pas encore défini à ce stade, on considèrera provisoirement une zone principale d'environnement naturel du projet correspondant à sa zone d'influence socio économique rapprochée (cf. schéma 1 ci-après).

I - RAPPEL DES FACTEURS PHYSIQUES DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
(climat, géologie, hydrologie)

14. Les conditions topographiques du site du projet, les structures géologiques locales et régionales, les données climatologiques et l'hydrologie du NTEM ont déjà été traitées en détail dans le "Progress Report N°1" de Mars 1991: on s'y reportera. Rappelons simplement que la zone du projet est située dans la partie sud-ouest du plateau forestier sud camerounais, à 50 Km à vol d'oiseau de l'océan et à moins de 40 Km de la frontière avec la Guinée Equatoriale. Le relief y est collinaire.
15. Le climat est de type équatorial guinéen à quatre saisons avec des précipitations moyennes annuelles oscillant entre 1500 et 2000 mm. S'il pleut toute l'année, on peut cependant distinguer deux périodes de pointe: la grande saison des pluies de Septembre à Novembre (Sougué), et la petite saison des pluies de Mars à Mai (Esep). La grande saison sèche (Oyono) s'étale de Décembre à février, la petite saison sèche ou "saison morte" (N'koroboué) se situant entre Juin et Août. La température moyenne annuelle est de 24°C, avec des moyennes des maxima de l'ordre de 28°C et des minima de l'ordre de 20°C. L'humidité relative y est élevée, variant selon les mois de l'année et les heures de la journée entre 62% et 98%.
16. La zone du projet est située sur le socle précambrien métamorphisé, dit complexe du NTEM, composé de diverses roches cristallines: migmatites, microgranites, gneiss et pyroxénites.
17. Le débit moyen du NTEM serait de 420 m³/s environ, avec des variations saisonnières s'étalant entre 240 m³/s et 610 m³/s. Les débits moyens de la NDJO'O et de la BIWOME réunis ne dépasseraient pas 30 m³/s. Les eaux sont de type "claires", de couleur jaune à verte avec développement important de phytoplancton et relative pauvreté en éléments minéraux; le PH est neutre (cf résultats d'analyse en annexe D du "progress report" N°1).

I - LES SOLS

18. Les sols développés sur les roches cristallines métamorphiques sont des sols ferrallitiques forestiers, jaunes, zonaux, orthiques et peu évolués. La texture est de sablo-argileuse à argilo-sableuse. Ces sols sont assez pauvres en éléments nutritifs (hydrolyse des minéraux et lessivage des bases), la capacité d'échange est limitée par la teneur et le type d'argile (kaolinite). La fertilité agricole potentielle des sols est limitée en outre par l'instabilité structurale du complexe absorbant dès que la couverture forestière est enlevée (faiblesse de l'horizon humiphère), et un PH acide. Ces sols sont donc fragiles, ils se dégradent et s'érodent rapidement dès qu'ils sont déforestés. Sur les croupes des collines et les hauts de pentes les sols sont de type lithosols ou régosols sur socle géologique. Dans les bas de pentes, les bas-fonds et les zones régulièrement inondées et marécageuses les sols sont caractérisés par l'hydromorphie permanente ou temporaire (sols humiques forestiers marécageux acides, et sols à pseudo-gley à inondation temporaire de bas de pente).

III - LES FORMATIONS VEGETALES

19. En matière de végétation naturelle la zone du projet fait partie du domaine de la forêt dense humide toujours verte guinéo-congolaise, secteur forestier toujours vert nigéro-camerouno-gabonais ou atlantique, District atlantique biafréen

La zone du projet se trouve à la limite (Ntem-Biwomé) de la réserve de faune de Campo qui fait par ailleurs l'objet d'une exploitation forestière intense par la compagnie forestière de Campo jusqu'à Nko'elon, à 35 km de Nyabessan (cf chap C.I ci-après). D'un point de vue phytogéographique la zone est une zone de transition entre les forêts atlantiques biafréennes typiques toujours vertes à césalpiniacées et les forêts semi-caducifoliées plus continentales avec disparition progressive des césalpiniacées comme l'illustre le schéma approximatif ci-après (d'après R. LETOUZEY).

20. La forêt dense humide sempervirens atlantique à césalpiniacées a pour espèces caractéristiques Sacoglottis gabonensis, Lophira alata (Azobé), Gilbertiodendron dewerei, Baillonella toxisperma, Brachystegia sp. Elle présente une très grande biodiversité comme l'illustre la description tirée de la notice de la carte de la végétation fournie en annexe 4. La forêt dense humide à prédominance d'éléments de forêt caducifoliée présente quant à elle comme essences caractéristiques: Celtis sp, Oloptelca grandis, Triplochiton scleroxylon, (obéché) Terminalia superba (Fraké), Mansonia altissima, Entendophragma sp.

(1) Ce chapitre s'appuie essentiellement à ce stade sur la carte phytogéographique du Cameroun au 1/500 000 de René LETOUZEY et de la notice d'accompagnement.

21. Les forêts secondaires (exploitations forestières et défriches agricoles) sont caractérisées à l'état jeune par Musanga cecropioides et Albizia sp, puis à l'état adulte par Albizia sp, Terminalia superba, Triplochiton scleroxylon, Pycnanthus angolensis. Dans le domaine Biafréen la dégradation secondaire de la forêt est marquée par l'immixtion des espèces de forêts semi-caducifoliées continentales au détriment des césalpinacées.
22. A côté de ces grandes formations forestières, évolutives sous l'effet de l'exploitation humaine, on note la présence çà et là de forêts sur sols humides périodiquement ou en permanence inondées (forêts ripicoles, raphiales et forêts marécageuses), dont la composition floristique caractéristique selon les biotopes reste actuellement encore à préciser dans les milieux scientifiques.

IV - LA FAUNE

23. Bien que subissant une pression cynégétique croissante (cf. chapIV b ci-après) de la part des riverains, accentuée entre autres par la crise du cacao, la faune sauvage reste diversifiée et abondante en dehors des zones d'habitat (1) en première analyse, au vu des reconnaissances de terrain effectuées. En confrontant les enquêtes et observations de terrains (animaux en liberté, captures et gibiers abattus) et la littérature (cf. notamment la fiche signalétique de la réserve de faune de Campo en annexe 5), on peut à ce stade établir la liste de la faune principale ou remarquable de la zone de voisinage du projet avec indication des espèces endémiques (E), menacées (M) ou vulnérables (V)

* Simiens

- Gorille (gorilla gorilla) : (E)
- Chimpanzé (Pan troglodytes) : (M)
- Cercocèbe à collier blanc (Cercocobus torquatus) (E)
- Colobe noir (Colobus satanas) : (E)
- Mandrill (Mandrillus sphinx) : (E)
- Cercopithèques divers (Cercopithecus sp).

* Carnivores

- Léopard (Panthera pardus) : (M)
- Chat doré (Felix aurata) : (M)
- Civette (Civettictis civetta)
- Mangouste ichneumon (herpestes ichneumon) ?
- Genetta sp ?

* Hyraciens

- Daman des arbres (Dendrohyrax arboreus) : (V)

(1) Les champs cultivés font cependant l'objet de déprédation de la part des petits singes et gorilles (notamment bananes, plantains, maïs...) au grand dam des paysans qui ne manquent pas de se plaindre régulièrement, comme pour mieux justifier leur chasse.

- * Suidés
 - Potamochère (Potamochoerus porcus)
 - Hylochère (Hylochoerus meinertzhageni) : (E)

- * Proboscidiens
 - Eléphant d'Afrique (Loxodonta africana cyclotis) : (M)

- * Ruminants
 - Céphalophe cendré (Cephalophus monticola)
 - Céphalophe à dos jaune (Cephalophus silvicator) : (M)
 - Céphalophe rouge (Cephalophus nigrifrons)
 - Autres cephalophes (Cephalophus sp)
 - Buffle (Syncerus caffer)
 - Guib harnaché (Tragelaphus scriptus)
 - Situtonga (Limnotragus spekei ou Tragelaphus spekei)
 - Bongo ou Antilope forestière (Boorcercus euryceros ou Tragelaphus euryceros) : (E)

- * Rongeurs
 - Aulacode (Thryonomis sp) (appelé localement hérisson ?)
 - Anomalure ou écureuil volant (Anomalurus sp)
 - Ecureuil des palmiers (Epixerus sp)
 - Porc épic (Aethiurus africanus)
 - Rat de Gambie (appelé localement rat palmiste ?)

- * Tubulidentés
 - Oryctérope (Orycteropus afer)

- * Edentés
 - Pangolin géant (Manis gigantea) : (E)
 - Autres pangolins (Manis sp)

- * Sauriens
 - Crocodile du Nil (Crocodylus sp)
 - Faux gavial (Crocodylus cataphractus) : (E)

- * Reptiles
 - Vipère à corne (Bitis. sp)
 - Python commun (Pythons. sp)
 - Varan (Varanus. sp)

- * Batraciens
 - Grenouille géante (Conrauana goliath) : (E)

* Cheloniens

- Tortue d'eau douce à écailles (Tortudo sp) : (E)
- Tortue d'eau douce à carapace molle (Tortudo sp) : (E)

* Oiseaux

- Vautour à longue queue (Uratriorchis macrourus) : (M)
- Pintade noire (Alegaster niger) : (E)
- Calaos
- Perroquet gris à queue rouge (commun dans les raphiales mais vulnérable compte tenu de la pression de capture exercée sur lui)

* Insectes: nombreux et diversifiés; certains lépidoptères rares endémiques (?)

30. Poissons: L'ichtyofaune fera l'objet d'une étude complémentaire particulière visant le développement d'une composante pêche liée au futur lac du barrage (cf. chap.I, 2^{ème} partie et annexe 8). Nous reproduisons simplement ci-après les correspondances de certains termes vernaculaires, Mvaye - Ntoumou relevés sur le terrain telles que nous les a aimablement communiquées Mr Edmond DOUNIAS, allocataire de recherche à l'ORSTOM (cf. annexe II).

<u>Famille de poisson</u>	<u>Nom Mvaye/Ntoumou</u>	<u>Nom scientifique</u>
- <u>Bagridae</u>	nsin ndoo/ze ndoo mvong ndoo	Auchenoglanis balayi Auchenoglanis sp Auchenoglanis sp
- <u>Characidae</u>	nkyeme mvaa	Brycinus sp Micralestes occidentalis
- <u>Cichlidae</u>	efila efaabum	Tilapia sp Tilapia sp
- <u>Claridae</u>	ngoo mvas	Clarias cameru- nensis Clariallabes sp
- <u>Cyprinidae</u>	nkpwa lingi	Barbus sp Labeo sp
- <u>Cyprinodontidae</u>	mbong	Aphyosemion lugen Epiplatys sp
- <u>Hepsetidae</u>	nsöö	Hepsetus odoe
- <u>Mastacembeliidae</u>	ngwong	Caeco mastembelus sp

- <u>Mochokidae</u>	ngongo	Synodontis tessmanni
- <u>Mormyridae</u>	anèn	Campylomormyrus tamuanda
	ntoto	Hippopotamyrus sp
	anèn	Marcusenius morei

La liste ci-dessus représente déjà une vingtaine d'espèces ou de genres pour 35 noms vernaculaires spontanément relevés, ce qui laisse à penser que l'ichtyofaune du Ntem et de ses affluents doit être assez abondante et diversifiée également.

B. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL RAPPROCHE DU PROJET

I. Définition de la zone d'influence socio-économique rapprochée du projet (organisation administrative)

31. La zone d'influence socio-économique rapprochée du projet (matérialisée grossièrement sur le schéma N°1) a été identifiée sous l'hypothèse d'une côte maximale du plan d'eau du futur lac du barrage qui ne dépasserait pas 400m, et en tenant compte des entités administratives et du rayon d'attraction socio-économique actuel et potentiel du micro-centre de Nyabessan, qui, à n'en pas douter se structurera dans l'avenir à travers la réalisation du projet. L'organisation administrative et le contenu d'unités d'habitat de la zone d'étude retenue sont indiqués dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Organisation administrative de la zone d'influence socio-économique rapprochée du projet

Département	Arrondissement	Canton	Village administratif (chefferie) (1)
NTEM	MAAN	MVAYE-OUEST	Nyabessan (6)
			Abem (5)
			Ntebezok (3)
			Alen II (2)
			Melen I (3)
			Nhemeyong (4)
			Nsebito (8)
			Akom (1)
			Tom (2)
			Asseng (2)
OCEAN	CAMPO	BOUCLE DU NTEM I (partim)	Aloum I (3)
			Melen II (8)
			Aya Amang (4)
		Nko'Elon ?	Ebenmeyong (5)

32. La zone d'étude retenue correspond en fait aux deux cantons Mvaye-Ouest et Boucle du Ntem I (hameau Ngo Abang à la frontière équato-guinéenne non compris) + le village Ebenmeyong en rive droite de la Biwomé et du Ntem qui dépend de l'arrondissement de Campo. Au total on dénombre 56 hameaux (reconnaissance exhaustive faite par la mission) pour 14 villages administratifs (chefferies de 3^e degré). On retiendra que certains villages-chefferies sont discontinus et se composent de hameaux intercallés comme l'indique la liste détaillée du tableau 1 en annexe 6.

N.B (1) : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de hameaux par village.

II. Caractéristiques socio-démographiques et anthropologiques de la zone d'influence socio-économique rapprochée du projet

33. On se contentera à ce stade de fournir les résultats des premières exploitations des caractéristiques objectives de la population. Comme déjà annoncé dans l'introduction, quelques élargissements plus théoriques pourront être effectués à l'issue de la seconde mission et après prise en compte des études complémentaires, ceci dans le but de mieux caractériser le patrimoine culturel de la zone du projet, qui doit être considéré au moins au même titre que le patrimoine naturel (en fait c'est le premier qui façonne le second).

a) Histoire et origines de la population

34. Les populations de la zone d'étude appartiennent à deux groupes ethniques : les Mvaye (canton Mvaye ouest et village Ebenmeyong) et les Ntougou (canton boucle du Ntem I). Ces deux groupes font partie du grand groupe dit Pahouin dont l'histoire globale est celle d'une migration Nord-Est/Sud-Ouest vers l'océan. Sans entrer plus avant dans le détail du mythe, de la légende et de l'histoire on peut dire que les groupes en place ont été fixés à la fin du XIX^{ème} siècle sous la colonisation allemande et avec le développement de la cacaoculture. Les Mvaye du canton Mvaye Ouest étaient par contre répartis le long de l'ancienne route construite par les allemands qui reliait Campo à Akom II via Nko'Elon, Eben meyong, Nyabessan, Abem et Massama (elle traversait plusieurs fois le Ndjo'o). Le tronçon de cette route fut ensuite abandonné entre Abem et Massama en 1936-1937, et les populations Mvaye furent contraintes par les autorités coloniales françaises de venir s'installer le long de la nouvelle route d'alors qui est actuellement la route reliant Nyabessan à Maan et Meyo-centre.

b) Estimation de la population résidente 1991, évolution et structures socio-démographiques de base

35. Une première énumération de la population résidente a été faite à travers une première reconnaissance exhaustive des 56 hameaux de la zone étudiée (cf. résultats détaillés par hameau : tableau 2; annexe 6). La population totale résidente était ainsi estimée en Juillet 1991 à 1599 habitants. Le tableau 2 ci-après fournit le détail par unité administrative et établit une comparaison avec les données de recensement de 1967, 1976, et 1987 (source: sous-Préfecture de Maan). On remarquera que les données du recensement 1987 paraissent ça et là quelque peu abhéroentes si on les compare aux données 1976 et 1991 (mission) en terme de taux d'évolution annuels. Aussi retiendra-t-on la période 1976-1991 pour caractériser l'évolution de la population résidente: 0,8 % par an seulement pour l'ensemble de la zone d'étude (+2,8 % pour l'ensemble du Cameroun). Le comportement démographique est diversifié selon les villages et les cantons (cf. détails tableau 2), en fonction de leur degré d'enclavement et de leur dynamisme socio-économique (1,3 % pour le canton Mvaye-Ouest; mais -0,6 % pour le canton enclavé Boucle du Ntem I pour lequel si Melen II se déstructure, Aloum I et Aya'amang ont continué à s'accroître jusqu'à présent). Dans l'ensemble la zone d'étude du projet est

une zone de déprime démographique où l'émigration des forces vives est contrainte par le manque d'emploi non agricole d'une part, et le désintéressement des jeunes hommes pour l'agriculture, accentué par la crise actuelle du cacao, d'autre part.

- 36- Les structures socio-démographiques sont basées sur la famille restreinte ou foyer qui constitue l'unité de parenté et de solidarité socio-économique élémentaire, avec un chef de foyer (en général homme adulte) ; son ménage monogame ou polygame, et un certain nombre de personnes à charge (enfants, petits enfants laissés en garde, mères célibataires, jeunes couples dépendants parfois, personnes âgées etc...). Dans l'ensemble la zone d'étude comporterait quelque 282 foyers ; pour une taille moyenne de 5,7 personnes résidentes par foyer (avec des extrêmes allant de 1 à plus de 20 personnes par foyer : voir données détaillées par hameau tableau 2, annexe 6).

Sur l'ensemble de la zone d'étude on a la configuration socio-démographique moyenne des foyers suivante (voir détail par clan tableau 3 ci-après) :

. Hommes veufs ou divorcés chefs de foyer	:	5 %
. Femmes seules chefs de foyer	:	13 %
. Ménages polygames en % du nombre d'hommes mariés		13 %
. Ménages dépendants en % des hommes mariés		5 %
. Mères célibataires en % des femmes mariées ou chefs de foyers		14 %
. Nombre d'enfants naturels en % des personnes à charge		8 %

Il y a lieu de noter l'importance relative du nombre de femmes seules chefs de foyer (veuvage et divorces fréquents) et de mères célibataires.

La polygamie est par contre assez réduite dans l'ensemble : signe entre autres du bas niveau économique de la société d'une part, et peut être influence de la christianisation ancienne, d'autre part. On retiendra en outre que si la procréation hors mariage est devenue chose fréquente et socialement admise, on constate par ailleurs de nombreux cas de stérilité apparente d'hommes et de femmes lors des enquêtes de terrain : il y aurait-il une sorte de compensation socio-démographique implicite entre les deux phénomènes ? Notons aussi qu'il y a ici autonomisation rapide du fils marié par rapport à son père contrairement à certaines autres sociétés plus patriacales. En fait l'ainé des mâles ne garde l'autorité sur la famille élargie (cf ci-après) que tant qu'il reste valide et en pleine possessions de ses moyens intellectuels.

TABLEAU 2 : ZONE D'INFLUENCE SOCIO-ECONOMIQUE RAPPROCHEE DU PROJET.

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE-CHEFFERIE ET CANTON :
ET POPULATION IMPOSABLE.

Village-chefferie/ canton. (clan d'origine)	Pop.	Pop.	Pop.	Pop. 1991	Taux d'évolution annuel			Nb. imposables 89/90 (1)	Nb. foyers mission 1991 (2)	Taux d'évo- lution po- pult* 76/91
	1967 (1)	1976 (1)	1987 (1)	(25/07 mission)	moyen en (%)					
					67/76	76/87	87/91			
Nyabissan (1)	87	167	126	182	+ 7,5	- 2,5	+ 9,6	21	25	+ 0,6
Abem (Ekan)	117	115	158	160	- 0,2	+ 2,9	+ 0,3	22	23	+ 2,2
Ntebezok (Ekan)	57	69	90	68	+ 2,1	+ 2,4	+ 2,7	14	11	+ 2,5
Alen II (Ebokave)	45	46	60	68	+ 0,2	+ 2,4	+ 3,2	10	10	+ 2,6
Melen I (Essamendzane)	84	96	78	106	+ 1,5	- 1,9	+ 8,0	13	16	+ 0,7
Nhemeyong (Eyanfok)	116	124	156	133	+ 0,7	+ 2,1	- 3,0	26	23	+ 0,7
Nsebito (Essokave)	237	245	342	274	+ 0,4	+ 3,1	- 5,4	58	54	+ 0,7
Akom (Essakak)	20	25	78	30	+ 2,5	+10,9	-21,2	11	8	+ 1,2
Tom (Essamendzane)	79	91	114	132	+ 1,6	+ 2,1	+ 3,7	19	24	+ 2,5
Asseng (Eyanfok)	43	43	54	47	0,0	+ 2,1	- 3,4	8	11	+ 0,6
Canton Mvave-ouest	885	1021	1256	1232	+ 1,6	+ 1,9	- 0,4	202	205	+ 1,3
Aloua I (2)	32	41	84	55	+ 2,8	+ 6,7	-10,0	14	11	+ 2,0
Melen II (3)	152	186	144	112	+ 2,3	- 2,3	- 6,1	25	22	- 3,3
Ava'Awane (Essamenqone)	120	118	174	146	- 0,2	+ 3,6	- 4,3	29	31	+ 1,4
Canton Boucle du Ntem I (partie)	304	345	402	313	+ 1,4	+ 1,4	- 6,1	68	64	- 0,6
Ebenmeyong (4)	?	?	?	54	?	?	?	14	12	?
Ensemble zone d'étude	?	?	?	1599	+ 1,6*	+ 1,8*	- 1,7*	284	281	+ 0,8

* estimations de la mission faute de données sur Ebenmeyong pour 1967, 1976, 1987 et les taux d'évolution inter-censitaires.

N.B : Villages-chefferies à plusieurs clans représentés (cf. tableau 2) (mais toujours un clan par hameau en règle générale)

- (1) : Nyabissan : Ekan + Eyanfok (Mvave) + Essambira (Ntoumou)
 (2) : Aloua : Essamenqone + Essambak + Essambira (Ntoumou)
 (3) : Melen II : Essambak + Essambira (Ntoumou)
 (4) : Eben Meyong : Essamendzane + Eyanfok + Essokave (Mvave).

C) STRUCTURES ET ORGANISATION SOCIALES DE L'ESPACE

37. La tribu (MVAÏE, N'TOUMOU) constitue la référence identitaire linguistique supérieure des populations. Cependant le niveau tribu n'est pas si rigoureux que cela à l'intérieur du grand groupe Pahouin, et il peut être parfois confondu avec le niveau clan, tous deux étant d'ailleurs désignés par le même nom (Ayon).

En fait selon deux versions fondamentales opposées, soit les tribus correspondraient aux descendance d'un ancêtre légendaire commun : (Afrikara (1)), soit seraient des agrégats socio-politiques historiques de clans que l'on retrouverait dans toutes les tribus, chaque clan ayant quant à lui un ancêtre éponyme. On retrouve ici en fait les deux grandes théories de la structure tribale : la dissimilation segmentaire et l'assimilation pluriculturelle. Quoiqu'il en soit les territoires des deux groupes tribaux MVAÏE et NTOUMOU sont délimités sans équivoque dans la zone étudiée (cf. 34 ci-dessus).

38. Le clan (Ayon) reste certainement la structure fondamentale des groupes pahouins en général, et des MVAÏE et des NTOUMOU de la zone d'étude en particulier. C'est à travers cette structure que la Société "se donne le plus spontanément à voir" et communique sur elle même avec l'extérieur. L'identité clanique de l'individu reste très fortement marquée comme le prouvent les enquêtes de terrain. Sans entrer dans une étude historique des fonctions symboliques et objectives du clan, on se limitera simplement à ce stade à l'identification de ceux-ci dans la zone d'étude retenue (cf. liste des hameaux et clans correspondant tableau 2, annexe VI), et à leurs caractéristiques socio-démographiques comparées (tableau 3 ci-après). On y relève 6 clans Mvaye et 3 clans Ntoumou. Il s'agit bien sûr des clans strictement patrilinéaires et patrilocaux avec en règle quasi générale un seul clan représenté par hameau. Les villages chefferies sont également en général mono-claniques ; un même clan, selon son extension, pouvant par contre se composer de plusieurs villages-chefferies à hameaux parfois éparpillés (cf tableau 2, annexe VI). Un hameau, un village sont donc identifiés avant tout par le clan des hommes qui y résident et selon une règle absolue d'exogamie interclanique et de virilocalité (2) : on ne trouvera jamais de femme mariée du même clan résidant dans le même hameau. Seul en cas de divorce la femme pourra, mais non systématiquement, revenir habiter dans le village de son père. Le tableau 3 ci-après fournit une série d'indicateurs qui permettent d'apprécier la "puissance" respective des différents clans par rapport à leur dynamisme démographique.

 (1) cf. la légende transcrite en Ntoumou par exemple par la Mission Presbytérienne qui se prolonge dans les temps historiques (Dulu bon be Africara - op. cit in bibliographie).

(2) On peut rencontrer cependant ça et là des cas d'uxorilocalité dans le cas de veuves ou divorcées s'étant remariées avec des "étrangers" non Mvaye ou non Ntoumou, la règle traditionnelle du levirat (captation de la progéniture) tendant à tomber en désuétude.

Tableau 3: Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet - Importance et caractéristiques socio-démographiques comparées des clans patrilineaires des hommes.

Clans patrilineaires des hommes	Nb de hameaux (tab. 2)	Nb et % de foyers		Population résidente (1)		Nb. pers. résident par foyer	% Hommes veufs ou divorcés chefs de foyers	Femmes chefs de foyers %	Ménages polygames en % des hommes mariés	Ménages dépendants en % des hommes mariés	Mères célibataires en % des femmes mariées ou chefs foyers	Nb enfants naturels en % personnes à charge	Taux évolution de la population 1976-1991 % annuel
		Nb.	%	Nb.	%								
Ekan	12	42	15	370	23	8,8	5	3	20	13	3	1	+ 1,5
Essokaye	9	56	20	284	18	5,1	4	7	8	6	21	11	+ 0,7
Essamendriane	7	45	16	250	16	5,6	9	11	14	-	20	11	+ 1,6
Ebokaye (5)	2	10	4	68	4	6,8	(-)	(10)	(10)	(-)	(15)	(6)	+ 2,6
Eyanfok	10	43	15	232	14	5,4	8	23	14	4	10	6	+ 0,7
Essakak (5)	1	8	3	30	2	3,4	(-)	(33)	(-)	(-)	(36)	22	+ 1,2
Ens. clans Mvaye	40	204	73	1234	77	6,1	5	12	13	5	15	7	+ 1,3
Essamanzone	5	38	14	165	10	4,3	5	22	11	4	6	4	+ 1,4
Essambak (5)	5	14	5	55	4	3,9	(7)	(14)	(17)	(-)	(6)	(16)	-1,7
Essambita	6	17	6	128	8	7,5	6	6	14	10	19	13	
Ens. clans Ntouriou	16	69	25	346	22	5,0	6	16	14	6	11	9	- 0,6
TOTAL ZONE D'ETUDE	(2)	(3)	(3)	(4)	(4)	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)	(14)	(8)	+ 0,8

(1) : Estimation population 1991 d'après enquêtes mission.

(2) : 1 hameau compte deux clans (Ndjo'op : 2 sous-hameaux en fait !).

(3) : Dont 8 foyers dont les chefs de foyers sont originaires d'autres régions (Nyabissan centre essentiellement).

(4) : Dont 22 habitants (8 foyers) originaires d'autres régions.

(5) : Les pourcentages entre parenthèses sont peu significatifs compte tenu de la faible représentation des clans concernés en terme de nombre de hameaux ou de population résidente dans la zone d'étude.

39. La famille élargie ou lignage mineur, elle exprime la fois le niveau de parent commune et de co-résidence immédiatement supérieur celui du foyer ou famille restreinte. Cette structure se lit en fait sans quivoque dans le cas d'un mme groupe familial s'identifiant comme tel et formant un hameau. On peut ainsi la qualifier en fait de famille villageoise (Ndabot). Anthropologiquement elle correspond à un patrilignage que l'on peut qualifier de mineur et correspondant à 4-5 générations maximum (Grand-père, père, oncles, fils en général). Les hameaux familiaux sont ainsi identifiés sans équivoque en général lors des enquêtes de terrain (cf. tableau 4, annexe VI).
40. La famille lignaère ou lignage majeur, ou fraction : de niveau intermédiaire entre la famille villageoise et le clan c'est un pallier anthropologique actuellement plus mouvant et imprécis. Elle se rencontre en fait de façon pratique au niveau des villages monoclaniques étendus qui comportent plusieurs familles élargies et foyers ne s'identifiant pas par une parenté connue à 4, à 5 générations, mais invoquant, au delà de la même appartenance clanique, une parenté intermédiaire plus éloignée 'd'où la notion de fraction clanique ou de lignage majeur (Ndzan) remontant dans le temps à plus de 5 générations. Seuls quelques notables ayant mémorisé l'apprentissage par coeur des générations (ce qui était de coutume quand ils étaient jeunes) (1) pourraient en partie éclairer ce niveau en voie de disparition de la mémoire collective, entre les deux unités plus "palpables" de la famille élargie et son sous-ensemble spatial (le hameau de co-résidence), et la structure clanique culturelle "universelle" des pahouins. Quatre hameaux ont cependant pu être identifiés comme appartenant à une même fraction ou lignage majeur à l'intérieur des clans ESSAME-NDZANE, EKAN et EBOKAYE lors des enquêtes de terrain (cf tableau 4., annexe VI).
41. En guise de synthèse provisoire sur les organisations sociales de l'espace on trouvera en annexe VI, tableau 4, une classification des 56 hameaux de la zone d'étude selon une typologie simplifiée basée sur leur niveau de structuration anthropologique. Cette classification typologique se résume globalement comme suit dans l'ensemble de la zone d'étude :

(1) traditions potentialisées dès les années 40 par le mouvement politique des **Mfulanmeyon'**, basé sur le retour aux traditions, et le pan-ethnisme pahouin-bassa du Centre et du Sud.

Type de hameau	Nbre de hameaux	% de la population totale	Nbre de foyers par/hameau	Nbre de pers/foyer
. Hameau-foyer (HF)	9	5	1	7,4
. Hameau famille élargie(HFE)	24	36	4	6,4
. Hameau lignage majeur (HL)	4	12	7	6,6
. Hameau composite monocla- nique HC(aucun groupe de parenté élargi notoire)	10	19	6	5,2
. Hameau mixte (HL+HC ou HFE+ HC)	8	24	11	4,5
. Centre pluriethnique (type préurbain) : Nyabissan	1	4	(1)	8,8
Ensemble	56	100	5	5,57

d) Mariages, parenté et conditions de la femme

42. Dans le cadre de l'exogamie clanique qui constitue une règle absolue, les interdictions de mariage sont régies par les tabous que constituent l'union avec une femme du clan de la mère, des grands-mères, des nièces etc... ; c'est-à-dire selon une règle d'exogamie en lignée maternelle, mais toujours identifiée de façon patrilinéaire. Cependant au bout de 3 à 4 générations la règle semble souffrir de bon nombre d'exceptions eu égard, entre autres, au peu d'importance que l'on accorde à la tenue des généalogies maternelles dans les sociétés MVAÏE et NTOUMOU. Par contre l'exogamie clanique reste strictement observée comme l'illustrent les tableaux 3 et 3 bis en annexe 6, qui indiquent les matrices des mariages interclaniques à partir des 9 clans représentés dans la zone d'étude (enquêtes et relevés de terrain effectués sur 319 cas de femmes mariées). En comparant le tableau 3 ci-dessus et le tableau 3 bis, annexe 6, on remarquera que certains clans sont "sureprésentés" par les épouses qu'ils ont fournies à la zone d'étude par rapport au nombre de foyers identifiés patriarcalement du même clan (cas notamment des ESSAMBIRA, et des ESSAMBAK). Pour les 7 autres clans c'est le phénomène inverse qui se produit et on note bon nombre de mariages avec les femmes de clans en de tribus non représentés patriarcalement dans la zone du projet.

43. En matière de forme et de rite de mariage on distingue actuellement deux types principaux :

- le mariage "rapt" (abom), actuellement le plus fréquent;
- le mariage régulier (eyala).

Sans entrer dans une analyse détaillée de ces deux systèmes de mariage et de leurs aspects rituels (on pourrait y revenir dans une phase ultérieure), il faut dire simplement que ces deux formes de mariage coutumiers sont basées sur la négociation d'une dote, qui constitue en quelque sorte la valeur d'achat de l'épouse par la famille du prétendant. Les dots sont désormais versées en argent liquide (de 50 000 à 400 000 FCFA dans la zone du projet, valeurs moyennes : 150 000 - 200 000 FCFA). Elles représentent des sommes importantes, qui nécessitent souvent un endettement, et sont versées en plusieurs fois, doivent être remboursées en cas de divorce confirmé, et font l'objet de litiges fréquents, portés devant les juridictions traditionnelles. Cependant seul le mariage traditionnel compte vraiment encore actuellement à côté des mariages religieux et civils pratiqués accessoirement.

44. De la parenté biologique par le sang (filiation utérine et patrilinéaire) à la "parenté" clanique on comprendra que les systèmes de parenté sont complexes, opportunistes et à "géométrie sociale variable", et qu'ils sont bien entendu intraduisibles dans la nomenclature et la terminologie du droit familial moderne basé sur le ménage-couple monogamique. L'étude de la terminologie et des systèmes de parenté, bien que fondamentale pour la compréhension des structures sociales élémentaires, déborderait à ce stade du cadre de la présente étude. Disons simplement que les individus sont classés et identifiés dans la Société par classe d'âge, par sexe et par génération. En matière de terminologie de parenté citons à titre d'exemple que peuvent être appelés frères **bobenyan** ("petits" ou "grands" selon la différence d'âge) aussi bien les garçons du même clan, les cousins, neveux, et frères utérins ou germains. Les grands parents sont appelés **bimvemvan** sans distinction de sexe et de lignée. Les parents proches ou éloignés du côté maternel sont identifiés par rapport au village d'origine de la mère (**dzan**). Il n'y a pas de distinction de sexe pour désigner les petits enfants (**n'daïzem**). Le dénominateur de "père" (**essawom**) peut désigner aussi bien le père biologique, le grand père, l'oncle paternel ou le frère tuteur. La terminologie parentale change et s'accorde selon la forme vocative du sujet (exemple : mon père : **essawom** ; ton père : **essova** ; son père : **essawom** ; le père en général : **essa**) etc

La condition de la femme est caractérisée par une relative autonomie économique, permise par les champs vivriers, et notamment d'arachides et de plantains, et une surcharge de tâches quotidiennes domestiques et agricoles. Par contre socialement parlant la femme reste mineure, dépendant tout d'abord soit d'un père, soit d'un mari, soit d'un frère, soit d'un fils.

Il y'a souvent litige sur la propriété des enfants qui sont revendiqués et gardés par les maris en cas de séparation par départ de la femme et retour dans le village de son père (dans ce cas la dot doit alors être remboursée par la famille de la femme).
Il n'y a qu'à partir d'un certain âge mûr que la femme veuve ou divorcée (remariée ou pas), peut atteindre un statut de majorité sociale reconnue et être économiquement autonome, voir devenir chef de famille si elle garde encore des enfants en bas âge.

e) le sacre : chrétienté et forces de l'invisible

45. La christianisation de la zone d'étude est ancienne et remonte au début du siècle. Elle a commencé par des missions presbytériennes qui ont pénétré dans la zone par l'axe Campo-Efelan. La mission catholique de N'GOBAYAN (LOLORDORF) est venue ensuite s'implanter directement à ABEM à l'époque des Français, au début des années 20.
46. Ce qui frappe c'est la diversité des cultes représentés dans la zone d'étude et le luxe relatif en nombre et en qualité des églises par rapport au niveau économique de la population. Ainsi peut on relever dans la zone d'étude 9 établissements religieux pour quelque 1600 habitants, avec la répartition suivante par village et par culte :

Villages- Chefferies	Eglise Presby térienne Came- rounaise (EPC)	Eglise Presby térienne Came- rounaise ortho 'doxe (EPCO)	Eglise catho- lique
MVAYE(ABEM	1		1
(ALEN II	1		
OUEST(NHEMEYONG	1		
(TOM		1	
(
BOUCLE(ALOUM I	1		
DU (MELEN I	1		1
NTEMI(AYA'AMANG			1
	-----	-----	-----
TOTAL	5	1	3

47. Nouveaux champs de structuration socio-culturelle et socio-politique, plaqués sur les structures claniques traditionnelles, les inter-relations entre ces églises resteraient à étudier. En ce qui concerne les valeurs chrétiennes fondamentales, la conciliation s'est faite ici comme ailleurs sans problème avec la polygamie et la conception hors mariages. Si les cultes des ancêtres (bieri) et les rites animistes (so, ngui, etc ...) semblent oubliés définitivement, les tabous alimentaires existent encore par contre.

Les croyances en la magie, envoutements, désenvoutements, sorcellerie et superstitions de toute sorte vont aussi bon train (1) parallèlement aux cultes officiels cités ci-dessus. La zone d'étude compte à ce propos 6 guérisseurs dont deux "officiels", certains pratiquant une simple médecine traditionnelle, d'autres "allant plus loin", selon les cas et les demandes... Il y a ainsi toute une structuration hiérarchique et catégorielle du sacré dont l'étude hors de notre propos reste à faire. Ces aspects font partie du vécu quotidien des populations et de leur patrimoine culturel : ils conditionnent la vie de tous les jours et les relations sociales élémentaires interindividuelles et intergroupes, internes et externes.

f) associations et autres repères psycho-sociologiques

48. Il apparaît en première analyse, qu'il existe peu d'entraide organisée et d'associations traditionnelles entre les familles comme on en rencontre dans certaines autres régions d'Afrique. On signale bien l'existence traditionnelle de groupements de femmes pour les travaux champêtres en commun (EKAMA), ou d'invitation de cultures par un homme pour défricher un nouveau champ (ekama également). Mais ces formes d'entraide collectives semblent revêtir actuellement une importance secondaire.

Par contre l'individualisme et l'attentisme semblent être davantage de mise, surtout chez les hommes (jeunes et moins jeunes). Il y a désintéressement de la culture du cacao, seule spéculation agricole qui mobilisait vraiment les actifs masculins, et tout le monde espère soit dans l'émigration et la scolarisation des jeunes ; soit, nouvelle donne, dans le projet de barrage (2), l'arrivée d'une manne bienfaitrice qui n'est pas sans rappeler le mythe fondateur des migrations pahouines basé sur la recherche d'un Eden maritime, à l'Ouest...

-
- (1) On entend parler couramment de cas de télékinésie (les "aviateurs") d'envoutements (les "vampireuses"), de meurtres par ensorcellement, etc... .
- (2) Les indices ne manquent pas à ce propos : pression de la demande de travail salarié journalier de la part des jeunes hommes pour les travaux d'étude ; stratégies de construction de résidences secondaires par des hommes originaires de la zone et travaillant "à la ville", à Yaoundé ou ailleurs ; stratégies individuelles d'immatriculations foncières ; litige "feutré" avec la SONEL pour l'utilisation du foncier pour le campement etc... .